



MAIRIE
DE
ROMENAY
71470

Tél. 03 85 40 30 90
Fax 03 85 40 38 67
mairieromenay@wanadoo.fr

Approuvé lors du Conseil Municipal
du 06 novembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 OCTOBRE 2023 à 19h00

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DEUX OCTOBRE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal DEBOST, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 26 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Nombre de conseillers représentés : 2

Présents : DEBOST Pascal, GALLAND Ginette, ANDRE Serge, DANJEAN Catherine, JENNEPIN Daniel, MARICHY Patrick, VAIRET Jean-René, COLIN Sandrine, CLERC Maud, NAVOISEAU David, DONGUY Roger, FLATTOT Sandrine, MORNAY Richard, LABRETTE Anne-Marie

Excusé(s) : POUDOU Vincent (Pouvoir à GALLAND Ginette), AMADIEU Dimitri, THEVENET André (Pouvoir à DONGUY Roger), HUCBOURG Yves-Bernard

Absent (s) : LABRANCHE Céline

Secrétaire de Séance : GALLAND Ginette

Monsieur le Maire ouvre la séance, après constat du quorum.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE M. Jean-Jacques HAYNE

M. le Maire rappelle à l'Assemblée avoir reçu le 21.09.2023 en mairie, par lettre recommandée avec accusé de réception, la démission de M. Jean-Jacques HAYNE de ses fonctions de conseiller municipal. Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Monsieur Yves-Bernard HUCBOURG, suivant immédiat sur la liste dont faisait partie Monsieur HAYNE Jean-Jacques lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

Le conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Yves-Bernard HUCBOURG en qualité de conseiller municipal, en remplacement de Monsieur HAYNE Jean-Jacques et il prend également acte de la modification du tableau du conseil municipal.

M. Yves-Bernard HUCBOURG étant excusé lors de cette présente séance, M. le Maire lui adressera ses remerciements pour avoir accepté d'intégrer le conseil municipal de Roménay lors de la prochaine réunion. M. le Maire remercie également M. Jean-Jacques HAYNE pour son implication.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 25.09.2023

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

TOUR DE TABLE

- Mme Ginette GALLAND fait un point sur la réunion de la commission Enfance Jeunesse qui a eu lieu le 28/09 à Cuisery (Projet Educatif Territorial qui sera validé en novembre, etc.)

- Mme Catherine DANJEAN fait un point sur la dernière réunion du comité syndical de la Basse Seille qui a eu lieu le 07/09 à La Chapelle Thècle

- M. Daniel JENNEPIN fait un point sur l'Assemblée Générale de l'Union des Maires des Communes Rurales de Saône-et-Loire (UMCR 71) qui a eu lieu le 16/09 à Martigny-le-Comte (Dossiers évoqués : ZAN, déploiement de la fibre dans le département d'ici fin année 2023, téléconsultations en évolution, etc.)

- M. le Maire fait un point sur la future ZA des Vauvriels (2.7ha actés par la CCTB)

- M. le Maire évoque le devenir du bureau de Poste (fermeture au 23/11/2023 sur décision unilatérale de La Poste). Il précise toutefois qu'une fermeture est impossible sans accord du Maire ; Il rappelle qu'il a alerté Mme la Députée, M. le Sénateur, et M. le Président de l'union des Maires Ruraux à ce sujet et qu'une solution est en phase d'être trouvée dans l'attente de la fin des travaux de l'agence postale communale.

- M. le Maire informe l'assemblée qu'une réunion avec l'ATD 71 est programmée le 05/10 prochain concernant le dossier de l'assainissement. Il précise qu'au niveau de la CCTB, Mme Béatrice LACROIX-MFOUARA (Maire de Cuisery) a été nommée vice-présidente en charge de l'assainissement et du transfert de la compétence.

- M. le Maire fait un point sur la réunion du SYDESL (AG du Comité Territorial de la Basse Seille) qui a eu lieu le 21/09/2023 à Ormes (prévision d'une forte augmentation du coût de l'éclairage public en 2024 ; possibilité de changement des équipements datant de plus de 25 ans ; à Roménay, 71 points d'éclairage public sur 250 seraient éligibles à ce changement ; du fait de l'inflation, l'enveloppe budgétaire pour 2024 étant identique à celle de 2023, il y aura 15% de travaux en moins réalisés en 2024).

- M. le Maire fait un point sur les échanges qu'il a eus avec une agence immobilière concernant la ZA des Benoîts.

- M. le Maire fait un point sur les travaux de voirie du lotissement Les Guiblanches 3 qui vont débiter le 23/10 (2 semaines environ)
- M. le Maire informe l'assemblée que lors de l'AG extraordinaire de l'Association La P'tite Récré le 28/09, un nouveau bureau a été élu, ce qui est une bonne nouvelle ; seul point négatif : il n'y a plus de trésorerie, tout l'argent a été dépensé par le précédent bureau, y compris la subvention communale de 800 € versée en juin au titre de l'année 2023.
- M. le Maire fait un point sur la réunion des AVR qui a eu lieu le 27/09 sur le projet d'exposition/conférence 2024 (100^{ème} anniversaire d'Albert BARTHELEMY, créateur des AVR + une partie sur la résistance)
- M. le Maire fait un point sur les entrées 2023 au musée de la Ferme du Champ Bressan (forte baisse) ; une rencontre est prévue prochainement avec les AVR afin d'évoquer ensemble le devenir du musée.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD LE CLOS BRESSAN : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE ELU (SUITE DEMISSION DE Mme Danielle LANGERON)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la démission de Mme Danielle LANGERON de ses fonctions de conseillère municipale, elle ne peut plus siéger au CA de l'EHPAD en qualité de membre élu. Un nouveau membre doit donc être désigné afin de la remplacer. M. le Maire rappelle que Mme Ginette GALLAND est déjà membre élu du CA de l'EHPAD depuis le 04.07.2020.

M. le Maire demande s'il y a des candidats. Mme Anne-Marie LABRETTE se porte candidate.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme Anne-Marie LABRETTE en qualité de second membre élu du conseil d'administration de l'EHPAD Le Clos Bressan.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS : DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE DEMISSION DE Mme Danielle LANGERON)

M. le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 03.08.2020 désignant les 4 membres élus au conseil d'administration du CCAS (Mmes Danielle LANGERON, Ginette GALLAND, Céline LABRANCHE et M. Serge ANDRE).

Il informe l'assemblée que suite à la démission de Mme Danielle LANGERON de ses fonctions de conseillère municipale, elle ne peut plus siéger au CA du CCAS. Un nouveau membre doit donc être désigné afin de la remplacer.

M. le Maire rappelle la procédure en cas de démission d'un administrateur sans candidat suivant sur la liste ; il convient dès lors de renouveler l'intégralité des membres élus du CCAS (4 membres).

M. le Maire demande s'il y a des candidats ; une seule liste composée de 5 candidats est déposée comme suit : Mme Ginette GALLAND – M. Serge ANDRE – Mme Catherine DANJEAN – Mme Anne-Marie LABRETTE – Mme Sandrine COLIN

Le conseil municipal, après vote, désigne à l'unanimité comme suit ses 4 membres au sein du Conseil d'Administration du CCAS DE Romenay : Mme Ginette GALLAND – M. Serge ANDRE – Mme Catherine DANJEAN – Mme Anne-Marie LABRETTE.

EPAGE SEILLE ET AFFLUENTS : DESIGNATION D'UN NOUVEAU REFERENT COMMUNAL (EN REMPLACEMENT DE M. Jean-Jacques HAYNE DEMISSIONNAIRE)

M. le Maire rappelle à l'assemblée la désignation, lors de la séance du 05.09.2022, de M. Jean-Jacques HAYNE en qualité de référent communal au sein de l'EPAGE Seille et Affluents.

Il informe l'assemblée que suite à la démission de M. Jean-Jacques HAYNE de ses fonctions de conseiller municipal, il convient de désigner un nouveau référent communal pour Romenay au sein de l'EPAGE Seille et Affluents.

M. le Maire demande s'il y a des candidats. M. Jean-René VAIRET se porte candidat.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité M. Jean-René VAIRET en qualité de référent communal au sein de l'EPAGE Seille et Affluents.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. A la suite du renouvellement général de 2020, pour chaque commune, une commission avait été constituée par arrêté préfectoral. Arrivant au terme du mandat de 3 ans, il convient d'en renouveler les membres avant la fin de l'année 2023.

M. le Maire précise que la commission de contrôle est composée de 5 membres répartis comme suit :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
- 2 conseillers municipaux appartenant à la 2^{ème} liste

(Ne peuvent être membre de la commission : le maire, les adjoints titulaires d'une délégation quelle qu'elle soit, les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale)

Afin que le préfet puisse prendre un nouvel arrêté, nous devons transmettre au sous-préfet de notre arrondissement les noms de 5 conseillers municipaux choisis selon les conditions énumérées ci-dessus.

Les personnes qui faisaient partie de la commission de contrôle jusqu'à présent peuvent, si elles le souhaitent, continuer à siéger à cette commission.

Etaient membres de la commission de contrôle depuis 2021 jusqu'à la fin de l'année 2023 : M. Patrick MARICHY - M. Jean-René VAIRET - M. Vincent POUDOU - M. André THEVENET - Mme Danielle LANGERON

Le conseil municipal décide de proposer les conseillers municipaux suivants afin de siéger à la commission de contrôle des listes électorales à compter du 01.01.2024 : M. Patrick MARICHY - M. Jean-René VAIRET - M. Vincent POUDOU - M. André THEVENET – M. Roger DONGUY.

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – 2 TITULAIRES ET 1 SUPPLEANT)

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du futur transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté de communes, le Conseil communautaire a délibéré lors de sa séance du 14.09.2023 pour créer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission a pour mission d'établir un rapport sur l'évaluation des charges des compétences et des services transférées, au fur et à mesure de leur transfert, qui sera soumis au vote du conseil communautaire et des conseils municipaux. Comme suite à la

future prise de compétence « Eau et Assainissement » par la Communauté de Communes Terres de Bresse au plus tard le 1er janvier 2026, il convient donc de procéder à la constitution de la CLECT.

La CLECT doit élire, en son sein, un Président et un Vice-Président. La CLECT peut être accompagnée dans ses travaux par des experts. La CLECT intervient obligatoirement lors de chaque nouveau transfert de charges.

Le rapport de la CLECT adopté, celui-ci sert de base de travail indispensable pour déterminer le montant de l'AC versée par la communauté de communes à chaque commune membre ainsi que, le cas échéant, les conditions de révision.

Les conseils municipaux doivent délibérer pour désigner les représentants des communes pour la CLECT (Dans les communes de plus de 1 500 habitants : 2 titulaires et 1 suppléant)

M. le Maire demande s'il y a des candidats : Messieurs Daniel JENNEPIN, Jean-René VAIRET et Roger DONGUY se portent candidats.

Le conseil municipal désigne par 14 voix pour et 2 abstentions Messieurs Daniel JENNEPIN et Jean-René VAIRET en qualité de représentants titulaires ; M. Roger DONGUY ne souhaitant pas être délégué suppléant, M. Pascal DEBOST est désigné par 14 voix pour et 2 abstentions en qualité de représentant suppléant à la CLECT.

BUDGET COMMUNAL / DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes :

DEPENSES d'INVESTISSEMENT	
Cpte 2157-21 – Matériel de voirie	- 3 000 €
Cpte 2158-21 – Matériel et outillage technique	+ 3 000 €
Cpte 2132-56 – Réfection logements Chevauchet	- 5 000 €
Cpte 2131-45 – Cimetière	- 3 000 €
Cpte 212-49 – Stade municipal	+ 8 000 €

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (RPQS) – ANNEE 2022

Le Maire fait part à l'Assemblée du rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'eau potable concernant l'exercice 2022 qui a été préalablement diffusé à l'ensemble des élus et demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'Eau potable pour l'année 2022.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. HENRY Etienne pour la construction d'une piscine sur sa propriété située « 760 Route des Guiblanches ».

QUESTIONS DIVERSES

- Date de la prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 06.11.2023

- M. Patrick MARICHY signale la vitesse excessive des véhicules circulant au lieudit « Le Grand Mollard » depuis que la route (départementale) n'est plus limitée à 50km/h ; il indique que les riverains veulent faire une pétition

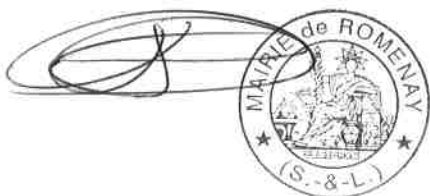
- Il est signalé qu'au carrefour de la Troffeta, 2 bouches à clés ont été recouvertes par de l'enrobé lors des récents travaux de voirie entrepris par la Communauté de Communes (marquage au sol effectué) ; l'information sera communiquée au responsable technique de la CCTB pour suite à donner avec SUEZ.

- M. le Maire fait part à l'assemblée, après quelques semaines de fonctionnement, des retours très positifs quant à la mise en place de deux services au restaurant scolaire le midi

- M. le Maire fait part à l'assemblée du problème de transport rencontré par l'école pour se rendre aux séances de piscine à Louhans (carence de chauffeurs)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15 minutes.

**LE MAIRE,
Pascal DEBOST**



**La Secrétaire de Séance,
Ginette GALLAND**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ginette GALLAND', written in a cursive style.